

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 9 janvier 2023, tenue au Centre
Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita.**

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire	
Monsieur Jean Gagnon	conseiller	au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
Madame Claudy Malenfant	conseillère	au siège # 3
Monsieur Danny Michaud	conseiller	au siège # 6

Est absent :

Monsieur Émile Dubé	conseiller	au siège # 4
Monsieur Alain Forget	conseiller	au siège # 5

Les membres présents forment le quorum.

➤ *Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

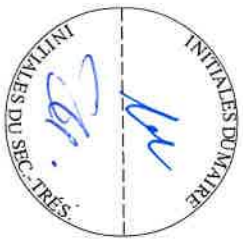
2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2022
4. Approbation du procès-verbal de la 1^{ère} séance extraordinaire du 19 décembre 2022
5. Approbation du procès-verbal de la 2^{ème} séance extraordinaire du 19 décembre 2022
6. Rapport des délégations de pouvoir
7. Bordereaux des comptes incompressibles
8. Comptes compressibles
9. Transfert de crédits
10. Correspondance
11. Résolution attestant la fin des travaux / Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
12. Vente pour taxes
13. Revenus Éoliens supplémentaire pour l'année 2022
14. Paiements de la prime de fidélité des employés
15. Rapport d'inspection des bornes sèches – Sécurité incendie
16. Renouvellement adhésion ADMQ
17. Renouvellement Assurance MMQ
18. Offre d'adhésion à l'Association forestière Bas-Laurentienne (AFBL)
19. Dossier
 - 19.1. Voirie été, hiver
 - 19.2. Étangs
 - 19.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 19.4. Comité des Loisirs
 - 19.5. Bibliothèque municipale
 - 19.6. Corporation Premier Jalon
 - 19.7. Corporation Touristique
 - 19.8. Cuisine Collective
 - 19.9. Action municipale et famille
 - 19.10. Jardins Rita de Cascia
 - 19.11. L'héritage de Sainte-Rita
20. Varia
21. Période de questions
22. Clôture de la session

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée



No de résolution
2023-01-09-02
Ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ère} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^{ème} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par madame Claudy Malenfant;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

6. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

7. BORDEREAU DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 613 914.35\$

8. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

ATELIER GÉN. RÉPARATION	soufure, machinage, lubbing, pressage, cylindre	217.20 \$
BUANDERIE R-D-L	serviettes, salopettes	41.39 \$
BURORO	copies facturables	56.52 \$
CARREFOUR CAMION RDL	installer sensor, effacer code	522.13 \$
DISTRIBUTION FRANCOIS	bolt, lock nut, cylindre	768.20 \$
ÉNERGIES ET RESS. NAT.	mutations	30.00 \$
ÉPICERIE CHEZ MARLENE	eau, liqueur, batteries, caf., prod.nett.soe chilil, mayo, lait	123.25 \$
FÉD. QUÉC. MUNICIPALITÉS	RRL, TECQ	970.61 \$
GAZ-O-BARST-PATRICE/LUBRIFIANTS	huiles klondike sae, synthetic, hydraulique, sochhu-c	1 976.72 \$
GAZ-O-BARSONIC	diesel, essence, mazout	10 859.95 \$
GAGNON France	souper Noël	100.00 \$
H2LAB (laboratoire bsj)	analyse eau potable et usées	244.44 \$
KADORAMA	ruban horodateur, chemises légales	84.83 \$
MACPECK	filtre huile	63.40 \$
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRIEN	système comm. & télé appel (ch. Lac-St-Jean)	1 261.00 \$
NORDIKEAU	suité et échantillonnage décembre	1 669.44 \$
OK PNEUS	section 11R22, aeolus ADW81, tag	121.57 \$
PIÈCES AUTO M. MICHAUD	trousse goujille	51.83 \$
PIÈCES AUTO Trois-Pistoles	crayon blanc pointe ronde	7.13 \$
QUINCAILLERIE ST-CYRIEN	mailion, support balais	77.15 \$
RÉSEAU INFORMATION MUNICIPALE	abonnement annuel	172.46 \$
SERVITECH	tenus à jour, travaux d'évaluation pour rénovation cadast.	6 967.37 \$
SURPLUS GÉNÉRAL TARDIF	cylindres, mailion rapide, crochet, chaîne à pignon	777.91 \$
UNORIA	maisson, balais, clé, courroie, vis, chaîne mach. Tor.	85.42 \$
Total		27 249.72 \$

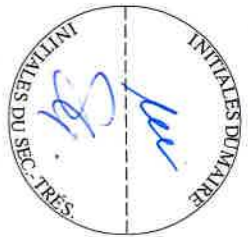
2023-01-09-05

Il est proposé par madame Christine Charlebois;

QUE les comptes au montant de 27 249,72\$ soient approuvés et payés;

Adoptée

1954



No de résolution
ou annotation

2023-01-09-06

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 27 249,72\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

9. TRANSFERT DE CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon :

QU'un montant de 30 913,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
allocation dépenses élus	211 000 133	rémunération des élus	211 000 130	100,00 \$
allocation dépenses élus	211 000 133	cotisations employeur	211 000 200	173,00 \$
congés maladies adm.	213 000 144	cotisations employeur adm.	213 000 200	581,00 \$
congés maladies adm.	213 000 144	frais déplacement	213 000 310	229,00 \$
congés maladies adm.	213 000 144	frais de poste	213 000 321	103,00 \$
congés maladies adm.	213 000 144	site web	213 000 347	36,00 \$
congés maladies adm.	213 000 144	autre service technique	213 000 419	92,00 \$
congés maladies adm.	213 000 144	cotisation ass. abonn.	213 000 494	157,00 \$
congés maladies adm.	213 000 144	fournitures bureau	213 000 670	67,00 \$
rémunération adm.	213 000 140	évaluation	215 000 417	5 800,00 \$
régime retraite adm.	213 000 299	évaluation	215 000 417	561,00 \$
dons - subv.	219 000 991	rémunération concierge	219 000 140	60,00 \$
électricité voirie	232 000 681	garage téléphone	232 000 331	53,00 \$
électricité voirie	232 000 681	articles quincaillerie	232 000 641	148,00 \$
électricité voirie	232 000 681	signalisation voirie	232 000 649	50,00 \$
électricité voirie	232 000 681	vêtements - access.	232 000 650	144,00 \$
électricité voirie	232 000 681	repas voirie	233 000 299	42,00 \$
rémunération voirie-été	232 000 140	rémunération voirie hiver	233 000 140	3 305,00 \$
rémunération voirie-été	232 000 140	entr. Rép. Bâtiments	232 000 522	7 000,00 \$
rémunération voirie-été	232 000 140	huile chauffage	233 000 632	2 772,00 \$
cotisations employeur	232 000 200	essence-diesel	233 000 631	1 447,00 \$
sel - voirie	233 000 635	essence-diesel	233 000 631	2 847,00 \$
électricité adm.	213 000 681	éclairage rues	234 000 681	43,00 \$
pièces-access. Faux usées	241 400 649	service technique -eaux usées	241 400 418	450,00 \$
petits outils	241 400 643	service technique -eaux usées	241 400 418	50,00 \$
responsabilité civile	241 400 422	service technique -eaux usées	241 400 418	52,00 \$
assurance biens	241 400 429	service technique -eaux usées	241 400 418	52,00 \$
analyse	241 400 411	service technique -eaux usées	241 400 418	13,00 \$
électricité -égouts	241 500 681	services technique -égouts	241 500 418	733,00 \$
cotisation assoc.	261 000 494	rémunération inspecteur	261 000 140	109,00 \$
formation	261 000 419	rémunération inspecteur	261 000 140	152,00 \$
congé maladie	261 000 144	rémunération inspecteur	261 000 140	82,00 \$
frais déplacement	261 000 310	rémunération inspecteur	261 000 140	6,00 \$
électricité -adm.	213 000 681	repas -adm.	213 000 299	561,00 \$
méd.-fourn. Médicales	213 000 691	articles nettoyeurs	213 000 660	89,00 \$
électricité	213 000 681	articles nettoyeurs	213 000 660	7,00 \$
TOTAL				30 913,00 \$

Adoptée

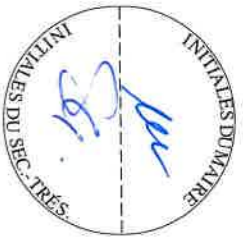
10. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouvertures.

11. RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

1955



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale amendée s'il y a lieu et transmet au ministère les pièces justificatives suivantes :

- Une résolution de son conseil municipal entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés;
- Une attestation du directeur (trice) général (e) de la municipalité concernant les renseignements fournis dans la reddition de comptes;
- Un rapport d'un auditeur externe validant sa reddition de comptes finale sur la base des coûts réels;
- Une attestation du directeur (trice) général (e) de la municipalité selon laquelle :
 - Les mesures appropriées ont été prises afin que les contrats nécessaires à la réalisation des travaux aient été octroyés dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur, incluant le règlement de gestion contractuelle de la municipalité;
 - Les dépenses réclamées ont été effectivement encourues pour la réalisation de travaux admissibles;
 - Les dépenses réclamées ont été effectivement encourues pour la réalisation de travaux admissibles;
 - Les dépenses réclamées ont été payées.

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Claudy Malenfant et résolu unanimement par les conseillers présents:

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et certifie que madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministère.

Adoptée à l'unanimité.

12. VENTE POUR TAXES

ATTENDU QU'il est primordial pour la santé financière de la municipalité que les taxes soient payées dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita demande d'expédier un dernier avis aux propriétaires ayant un solde impayé à la municipalité;

2023-01-09-08

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon,

QUE la municipalité de Sainte-Rita expédie un troisième et dernier avis aux propriétaires ayant un solde impayé pour taxes municipales n'ayant signé aucune entente avec la directrice générale / greffière-trésorière;

QUE les propriétaires ayant un solde impayé à la municipalité pour taxes municipales ont jusqu'au 31 janvier 2023 pour contacter la directrice générale ou payer le solde de leur compte de taxes municipale.

Adoptée

13. REVENUS ÉOLIENS SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil présents, d'un revenu supplémentaire des revenus éoliens pour l'année 2022, en effet, un montant de 250 000,\$ a été distribué par la MRC des Basques selon la part à percevoir pour chaque municipalité, et c'est un montant de 8 052.50\$ représentant 3.221% qui reviendra à la municipalité de Sainte-Rita.

14. PAIEMENT DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita est consciente que les employés municipaux sont une ressource difficile à recruter ;

ATTENDU QUE la municipalité a mis en place un bonus de fidélité pour ses employés qui demeurent à l'emploi d'une année à l'autre ;

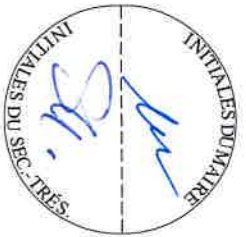
2023-01-09-09

Il est proposé par madame Christine Charlebois;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser la somme de 4 274.89\$, excluant le pourcentage de vacances, aux employés admissibles pour le versement du bonus de fidélité des employés pour l'année 2022.

QUE le versement des sommes dues aux employés soit versé le 12 janvier 2023.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 4 274,89\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

15. RAPPORT D'INSPECTION DES BORMES SÈCHES -SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Michel Colpron, maire, fait part aux conseillers présents du rapport d'inspection des bormes sèches par l'équipe du service incendie de la municipalité de Saint-Cyprien. Chaque borne, située au 6^{ème} rang sur la route des Islets, sur la route Neuve et sur la rue de l'Église Ouest sont tous opérationnelles dans les délais requis.

16. RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre de nombreux avantages à ses membres;

ATTENDU QU'ÊTRE membre de l'ADMQ, c'est faire partie d'une association qui représente nos opinions, qui nous informe avec diligence et qui veille à nous fournir des activités de formation et de perfectionnement de qualité;

2023-01-09-10

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et unanimement résolu par les conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Rita renouvelle sa cotisation annuelle à l'association des directeurs municipaux du Québec et adhère à l'option assurance pour la directrice générale au montant de 983,13\$ taxes incluses.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 983,13\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

17. RENOUVELLEMENT ASSURANCE MMQ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu le renouvellement de notre contrat d'assurance de dommage avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

2023-01-09-11

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu unanimement par les conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Rita verse un montant de 16 966,94\$ à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le renouvellement de la police d'assurance 001015 couvrant la période du 18 février 2023 au 18 février 2024.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 16 966,94\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

18. OFFRE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL)

ATTENDU QUE l'Association Forestière Bas-Laurentienne nous offre l'opportunité de devenir membre corporatif et ainsi bénéficier de plusieurs avantages;

ATTENDU QUE par l'AFBL nous permet de remettre des plants d'arbres gratuitement à nos citoyens (nes) à chaque printemps et ce depuis plusieurs années déjà;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon ;

2023-01-09-12

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de devenir membre corporatif pour l'année 2023 et ainsi contribuer à leur mission d'éducation forestière.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 80,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

19. **DOSSIER**

19.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

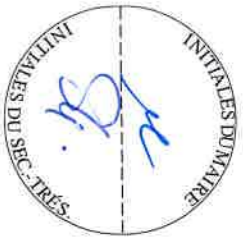
Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

➤ Tout se déroule bien, malgré les épisodes de pluie et de glace, les employés municipaux sont disponibles et constants.

➤ Monsieur Charles-Édouard Viau a acquis son permis temporaire de classe 3 et pourra commencer sa formation en véhicule de chasse-neige.

19.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

➤ Toute se passe normalement, rien de spécial pour le moment.

19.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

➤ Conseil de la MRC le 14 décembre à Notre-Dame-des-Neiges.

MUNICIPALITÉ :

➤ Prochain C.A. le 8 février à Trois-Pistoles.
➤ Prochain conseil le 25 janvier à St-Jean-de-Dieu.

19.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Émile Dubé, président, étant absent, aucun retour pour ce mois-ci.

19.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORTOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que :

➤ La reprise d'ouverture selon l'horaire habituelle dès le 11 janvier.

19.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

➤ Tout se passe bien, aucun dossier de locataire n'est problématique.

19.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, étant absent, aucun retour pour ce mois-ci.

19.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

➤ La reprise des activités suite à la période des fêtes se fera dans les semaines à venir.

19.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

➤ Une demande de subvention a été déposée le 17 décembre dernier, en attente de développement pour la poursuite du projet.

19.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Alain Forget, représentant, étant absent, aucun retour pour ce mois-ci.

19.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

➤ L'assemblée générale annuelle a eu lieu en décembre.

20. VARIA

Aucun point n'est ajouté aux varia.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente à la séance.

22. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 00 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

QUE la présente séance soit close.

Adoptée à l'unanimité

2023-01-09-13

Signé :

Président d'assemblée

Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

1958